

REUNION DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 décembre à 09 heures 44, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, Président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, MME GENEVIEVE LEBAILLY, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. OLIVIER MIRA, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX, MME. ISABELLE DE WAZIERS

EXCUSES : M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. CLAUDE CHAIDRON, M. GREGORY LABILLE, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, M. PIERRE LINEATTE, M. PAUL PILOT, M. LAURENT SOMON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du mardi 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LINEATTE pour M. BOULOGNE, Mme THUILLIEZ pour M. PIOT, M. PILOT pour M. JACOB, M. LEFEUVRE pour M. DUBOIS, M. SOMON pour M. MAQUET, M. LABILLE pour M. DEWAELE.

14.2.53 – VŒU « POUR LE MAINTIEN DANS LES COMMUNES DES PERMANENCES DE LA SECURITE SOCIALE » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et Apparentés » et « La Gauche Solidaire », M. Christian MANABLE suppléant Mme Christine LEFEVRE, Président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BUISINE pour M. DAVERGNE et M. LECUYER pour M. CAMUS.

M. JACOB estime qu'un vœu sur la CARSAT aurait été opportun, de nombreux retraités attendant toujours le versement de leur retraite et souhaiterait qu'un courrier soit adressé par M. le Président à la direction de la CARSAT.

M. le Président prend acte de cette proposition et indique qu'il adressera un courrier à la direction de la CARSAT au nom de l'ensemble du Conseil général de la Somme.

14.4.18 – CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE, M. Bernard DAVERGNE suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président se dit satisfait de voir le transfert de propriété de l'écluse de Sormont prendre forme, transfert qui constitue le prolongement concret du Grand Projet Vallée de Somme.

M. CHEVAL indique qu'il votera pour ce rapport car il considère qu'il s'agit d'un premier pas vers l'extension de la propriété départementale du canal jusqu'aux frontières de l'Aisne mais il regrette le temps perdu entre les premières discussions avec VNF en 2009 et l'effectivité du transfert. Sur un sujet complémentaire, il rappelle son souhait que l'est du département bénéficie pleinement du projet de Canal Seine Nord Europe.

M. le Président réitère son attachement à la réalisation du Canal Seine Nord Europe et indique qu'il le soutiendra tant il est essentiel au développement de l'est du territoire. Il rappelle qu'à l'occasion d'une réunion tenue à la Préfecture en présence de M. VIDALIES, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, M. le Président a rappelé son appui et celui du Département à ce projet.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LEFEVRE pour M. BRUNEL, M. CHAIDRON pour Mme DEMAISON, Mme QUIGNON pour Mme LEBAILLY.

14.4.19 – AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE PREVENTION DES CRUES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE, M. Bernard DAVERGNE suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur, conclusions adoptées.

14.4.20 – VŒU « POUR LA RENATIONALISATION DES AUTOROUTES » déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « Front de Gauche, Communistes et Apparentés » M. Bernard DAVERGNE suppléant M. Pierre LINEATTE, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour M. DE JENLIS.

M. DUBOIS indique qu'il ne prendra pas part au vote.

M. TETU indique qu'il votera pour ce vœu estimant que les sociétés d'autoroutes pourraient faire de plus grands efforts afin de rendre la rocade ouest d'Amiens gratuite. Il estime qu'une grande partie de l'engorgement du sud d'Amiens est actuellement liée à des transferts d'activités mais également au maintien d'une portion payante.

M. MATHON précise que la renationalisation des autoroutes coûterait environ 20 milliards d'euros et appelle de ses vœux à une remise à plat du système des concessions. Il estime que la situation économique actuelle ne permet pas la renationalisation des autoroutes et indique, dès lors, qu'il s'abstiendra lors du vote de ce vœu.

M. JARDE souligne que l'ouverture du CHU de Picardie est également en cause dans l'engorgement du sud d'Amiens et qu'il avait déjà alerté l'ensemble des acteurs locaux sur cette situation dès 2010. Il appelle de ces vœux une complémentarité des modes de déplacements et souhaite qu'une révision du plan de déplacements urbains soit effectuée.

M. le Président indique que la création d'un barreau au sud d'Amiens est actuellement en cours de discussion avec les services d'Amiens Métropole, de la Région et de l'Etat et précise que le Département participera également à sa réalisation.

M. LEC estime que ce vœu a une portée symbolique dans un contexte économique contraint et sert à rappeler à l'Etat que les sociétés d'autoroutes se constituent une véritable rente et qu'il est urgent de geler les tarifs autoroutiers en plaçant les gestionnaires devant leurs responsabilités dans l'attente du renouvellement des concessions prévu dans les prochaines années.

M. DE JENLIS pose la question des recettes nécessaires à une renationalisation des autoroutes quand dans le même temps l'écotaxe a été suspendue voire supprimée et rappelle qu'à

l'instar du réseau allemand, l'entretien des autoroutes publiques entraîne de lourdes charges. Il juge le sujet éloigné de la priorité des Français : l'emploi.

M. TETU souhaite que l'aménagement d'un éventuel « barreau sud » prévoie également des parkings de délestage pour éviter l'engorgement des parkings du CHU.

M. le Président rappelle qu'Amiens est la seule capitale régionale disposant d'une portion payante de sa rocade et souligne le combat politique à mener.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC ne prenant pas part au vote, MM. MATHON et DEMARTHE s'abstenant.

14.5.44 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE DE PERONNE ET DU CENTRE D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION DE THIEPVAL, M. Pascal DEMARTHE suppléant M. Jean-Louis PIOT, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CHEVAL rappelle qu'après un début difficile, l'Historial a depuis trouvé sa vitesse de croisière porté par les manifestations en lien avec le Centenaire de la Grande Guerre. Il se félicite de constater que l'association a su effectuer de profonds efforts pour rétablir son budget en maintenant désormais un autofinancement à hauteur de 50%. Il tient cependant à rappeler que la délégation de service public couvre une période de cinq ans pendant laquelle il s'agira, pour le Département, d'être attentif à l'avenir de cette structure, en insistant sur le rôle central que joue le Centre international de recherche. Il demande qu'une attention particulière soit portée sur les partenariats avec l'Education Nationale pour l'accueil des scolaires, la formation du personnel et la mise en œuvre d'outils innovants au service d'expositions temporaires de qualité. Il indique que les groupes de l'opposition voteront pour le rapport.

M. le Président met en valeur le caractère quasi-unique en France du Centre de recherche de l'Historial et souligne que l'avenir du site fait déjà l'objet d'anticipations à travers de nouvelles actions culturelles qui sont actuellement mises en œuvre ou à l'étude. Il rappelle les nombreuses expositions largement médiatisées et le renforcement du partenariat avec le Louvre Lens.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LEC pour M. MANABLE, M. JARDE pour M. MIRA.

14.5.45 – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CULTUREL, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

14.5.46 – SITES ET BATIMENTS A CARACTERE EDUCATIF, M. Pascal DEMARTHE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

14.5.47 – LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE, M. Pascal DEMARTHE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. CHEVAL se félicite pour la convention concernant les logements de fonction qui clarifie les conditions d'accès et d'occupation de ces derniers. Il indique qu'il serait souhaitable que des compteurs d'eau individualisés soient installés dans les logements de fonction, les agents payant actuellement leur consommation d'eau sur une estimation.

M. le Président indique que cette proposition sera étudiée par les services compétents.

14.5.48 – LE PLAN "COLLEGE NUMERIQUE", M. Pascal DEMARTHE, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. LEC attire l'attention de ses collègues sur le fait que les collèges Arthur Rimbaud et César Franck à Amiens, situés en Zone d'Education Prioritaire, passent en Réseau d'Education Prioritaire donnant de nouveaux moyens éducatifs à ses établissements. Il rappelle que le Département met à la disposition de l'ensemble des collégiens des outils pédagogiques innovants faisant ainsi de la Somme un territoire en pointe dans le développement des outils numériques au service de l'éducation.

M. CHEVAL, après avoir rappelé que ce mouvement de numérisation a été initié dès 1995, estime qu'il est bénéfique de compléter ce dispositif technologique avec la présence « d'animateurs numérique ».

M. le Président indique que le mouvement a été amplifié pendant son mandat et que l'objectif est aujourd'hui d'aboutir à un maillage homogène de tout le territoire par les animateurs.

14.5.49 – VŒU « RYTHMES SCOLAIRES : APPLICATION DE REGLES IDENTIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES SOUS CONTRAT » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et Apparentés » et « La Gauche Solidaire » M. Pascal DEMARTHE, président, rapporteur.

Mme DE WAZIERS rappelle les difficultés rencontrées par les communes rurales dans l'application de la réforme de rythmes scolaires qui entraîne un surcoût conséquent puisqu'il est nécessaire, pour nombre d'entre elles, de faire appel à des associations sportives et culturelles locales. La réforme scolaire a eu également pour effet de supprimer les temps du soutien scolaire. Elle estime que ce vœu est prématuré, soulignant que les élus ne disposent pas d'un recul suffisant pour faire l'évaluation de cette réforme.

M. DUBOIS juge que la notion d'équité entre les enfants est absente de cette réforme qui induit au contraire une inégalité entre les territoires urbains et ruraux. Il dénonce également l'incohérence de la tarification appliquée et insiste sur le déséquilibre engendré dans les communautés de communes entre les écoles publiques et privées. M. DUBOIS demande un véritable recadrage du dispositif et souhaite qu'un temps de réflexion soit pris avant d'aborder la question d'une harmonisation entre les établissements publics et privés.

M. CHEVAL insiste sur les efforts consentis par les territoires afin de maintenir un haut niveau d'équipements scolaires et rappelle que les activités périscolaires mises en place habituellement sur le temps scolaire auront un coût conséquent pour les communes et communautés de communes. Il déplore également l'absence des enseignants sur ce temps périscolaire qui dessert l'intérêt des enfants.

M. le Président indique qu'il est actuellement très difficile pour les communes rurales de faire face à la réforme des rythmes scolaires en ce qu'elle engendre des surcoûts dans la prise en charge des élèves le mercredi et appelle de ses vœux que la loi soit appliquée de manière équitable à l'ensemble des établissements scolaires qu'ils soient publics ou sous contrat d'association avec l'Etat. En réponse à Mme DE WAZIERS, M. le Président tient à rappeler que malgré la difficulté qu'ont les communes à trouver des associations locales afin d'assurer les activités périscolaires, il existe des fédérations d'éducation populaire qui possèdent des cadres formés capables d'assurer ces missions. Il rappelle que l'Etat a décidé de reconduire le fonds d'amorçage et qu'une demande d'assouplissement et de clarification des règles d'attribution des fonds aux communautés de communes a été formulée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour conclure son propos, M. le Président évoque les avis unanimes des spécialistes sur les bénéfices cognitifs apportés aux enfants par cette réforme.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LEROY-LHOMME pour M. CHEVAL.

Il est procédé à un vote, le rapport est adopté à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, M. CHEVAL s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. GUYOT et MIRA votant pour.

14.6.19 – CANAL SEINE NORD EUROPE – PROTOCOLE D'INTENTION DE FINANCEMENT, M. René LOGNON, président, rapporteur.

M. le Président indique qu'une date est actuellement recherchée en vue de la signature du protocole d'accord entre les quatre Départements concernés par le tracé du canal.

M. CHEVAL rappelle que les discussions sur le canal ont débuté dès 1994 et que les bénéfices qu'apporterait ce canal aux territoires sont immenses. Il évoque certains inconvénients sur ce tracé concernant les axes routiers et l'importance des travaux mais tient à préciser que les atouts de ce projet concernant l'emploi, la formation, le tourisme sont importants. Il estime en outre qu'il est nécessaire de rester prudent jusqu'au démarrage effectif des travaux. M. CHEVAL rappelle que l'engagement du Conseil général est ancien et il se félicite qu'il soit renouvelé à l'occasion de la mise en œuvre de ce nouveau projet. Il se dit attentif aux modalités de financement et à la localisation des aménagements qui seront entrepris en parallèle, notamment concernant les plateformes multimodales, les ports et les chargeurs ainsi qu'au niveau routier avec le contournement de Péronne et les liaisons routière et ferroviaire de la plateforme de Nesle. Il estime en outre que des aménagements touristiques seront indispensables lors de la réalisation du canal et qu'il faudra associer les territoires à une réflexion globale.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet européen structurant et que le changement intervenu dans le montage du projet amène désormais le Département à intervenir sur le « tuyau ». Il indique ensuite que l'intervention du Département sur les plateformes est soumise à la clarification du statut et de la gouvernance de ces dernières. A l'image du canal Albert en Belgique, il estime que les aménagements devront être effectués au fur et à mesure de l'émergence des besoins. Pour conclure son propos, M. le Président indique que l'aspect touristique sera indissociable du canal grâce aux ouvrages d'art et aux zones naturelles classées qui jouxtent son tracé.

M. TETU dit avoir entendu les arguments précédents et s'inquiète des aménagements prévus. Il juge obsolètes les données utilisées dans l'élaboration de ce projet et indique que les entreprises locales ne bénéficieront que d'une faible part des travaux, il juge que les principaux bénéficiaires seront les grands groupes du BTP. En outre, M. TETU souligne que les financements européens ne sont pas aujourd'hui acquis. Il annonce qu'il votera contre le rapport.

M. le Président rappelle que l'ouverture du Canal permettra un report du trafic de l'autoroute A1 vers la voie fluviale notamment pour les denrées en vrac telles que les céréales. Concernant l'emploi, M. le Président se dit prêt à veiller à la présence de clauses d'insertion et d'appel à la sous-traitance locale lors du lancement des travaux du canal.

M. DUBOIS souscrit aux propos de M. CHEVAL et se dit favorable au canal. Il précise cependant que l'approche financière globale manque de précision et aurait mérité d'être clarifiée. Il pose la question du coût de l'environnement structurant et regrette que cette question ne soit pas abordée dans le financement. M. DUBOIS estime qu'une approche globale est nécessaire ainsi qu'une clarification des intentions de l'Etat et indique que son groupe votera pour ce rapport.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DESTUEL pour M. MATHON.

M. le Président précise les modalités d'emprunt pour le financement apporté par le Département et indique que les modalités de financement et de gestion des plateformes restent à éclaircir.

Il est procédé à un vote, le rapport est adopté à la majorité, M. TETU votant contre.

14.6.20 – AVIS RELATIF AU PROJET DE REVISION DES ZONES VULNERABLES BASSIN ARTOIS PICARDIE - BASSIN SEINE NORMANDIE, M. Stéphane BRUNEL, rapporteur.

M. le Président évoque les difficultés rencontrées par les éleveurs des bas-champs dues à l'empilement de nombreuses mesures environnementales et aux contraintes du parcellaire.

M. TETU indique que cette révision s'effectue sous le coup d'une probable astreinte mensuelle visant la France pour non-respect de la réglementation en matière de taux de nitrate dans les sols. Il évoque l'eutrophisation du bassin versant dans le département de la Somme et rappelle la définition de ce phénomène. M. TETU indique qu'il votera contre cet avis.

M. MATHON annonce qu'il votera contre ce rapport puisque le comité de Bassin Artois-Picardie a pris une décision largement favorable pour l'extension des zones vulnérables. Il souligne que l'augmentation des taux de nitrate dans les eaux superficielles est une réalité scientifique qui pourrait avoir de graves conséquences notamment en matière de tourisme. Il rappelle également l'annonce de fortes mesures d'accompagnement de l'agence de l'eau, du FEADER et du Contrat de Plan Etat-Région afin de tendre vers une diminution significative des taux de nitrate.

M. LECUYER dénonce les attaques continues contre le monde agricole dans le dossier de l'eau et appelle ses collègues à cesser de stigmatiser une profession qui s'efforce d'améliorer ses pratiques.

M. TETU rappelle que le coût de la lutte contre l'eutrophisation serait facilement diminué pour les éleveurs s'ils convertissaient leurs exploitations en mode biologique.

Il est procédé à un vote, le rapport est adopté à la majorité, MM. BOULOGNE, MAISSE, PIOT TETU, MATHON et Mme THUILLIEZ votant contre.

14.6.21 – VŒU « L'AVENIR DE GOODYEAR - AMIENS » déposé par l'ensemble des groupes de l'Assemblée, M. René LOGNON, président, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président rappelle que les trois vœux initiaux ont été fusionnés pour présenter le vœu au vote. Il indique que de nombreuses inquiétudes planent actuellement sur l'avenir de plusieurs entreprises du département. Il salue l'adoption à l'unanimité de ce vœu.

M. le Président indique que la proposition de vœu n°14.6.25 « POUR UNE REFORME DU REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS » est reportée à la session consacrée au Budget primitif 2015 qui se tiendra en février 2015.

M. le Président indique que la proposition de vœu n°14.6.26 « ETUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE » est retirée par ses auteurs.

M. MAQUET indique que l'étude initialement demandée à travers ce vœu a été effectivement réalisée mais regrette sa transmission tardive aux élus de l'opposition.

14.6.22 – VŒU « MONTANT DES DEPENSES FISCALES DE L'ETAT IMPUTE PAR ENTREPRISE ET PAR TYPE D'ENTREPRISE DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI » déposé par les groupes « Front de Gauche, Communistes et Apparentés » et « Somme à Gauche », M. René LOGNON, président, rapporteur.

M. le Président indique que le titre du vœu a été modifié en commission.

M. MAQUET estime que le vœu soulève un certain nombre de questions sur le CICE, une question ouverte traitant des effets d'aubaine offerts aux grandes entreprises. Il se dit gêné par la rédaction du vœu concernant la confidentialité des dossiers estimant qu'il ne faut pas confondre transparence et voyeurisme.

M. DUBOIS insiste sur le fait que l'ensemble des élus possèdent les informations nécessaires et estime que le vœu se trompe de cible. Il souligne qu'il existe un risque de voir des entreprises montrées du doigt alors qu'elles appliquent des dispositifs légaux.

M. LOGNON précise qu'il ne s'agit en aucun cas de mettre en défaut les entreprises mais d'apporter plus de transparence.

M. DEWAELE indique que les documents comptables des entreprises sont, pour la plupart disponibles, sur internet et pose la question de savoir si cette volonté de transparence ne risque pas d'entrer en conflit avec la nécessaire confidentialité des affaires et entraîner ainsi une stigmatisation des entreprises.

M. JARDE souhaite que la réforme se fasse dans l'intérêt de tous et qu'elle amène une clarification plutôt qu'une complexification.

M. DUBOIS rappelle que le rapport Gallois commandé par le Gouvernement en 2012 et à l'origine du CICE préconisait également un choc de simplification en parallèle du choc de fiscalité.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, PCF et apparentés », « La Gauche Solidaire », MM. CAMUS et GUYOT votant pour, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre, le groupe « UMP et apparentés » et M. MIRA s'abstenant.

M. le Président remercie ses collègues pour le travail effectué lors de cette réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire et rappelle que la prochaine session se tiendra du 9 au 13 février 2015 pour l'examen du Budget Primitif pour 2015, la prochaine commission permanente se tenant quant à elle le lundi 2 mars 2015.

M. le Président rappelle, en outre, que les élus sont invités à se rendre à la cérémonie de l'Arbre de Noël des enfants des agents du Conseil général qui se déroulera cet après-midi à Mégacité.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 12h32).

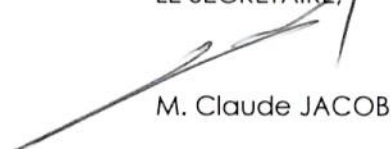
.....

LE PRESIDENT,



M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,



M. Claude JACOB